Image not found or type unknown

Litige assurance bateau sur remboursement sinistre

Par **arawak_old**, le **15/05/2007** à **02:03**

Bonjour,

Un litige m'oppose avec une assurance bateau.

Domicilié dans les DOM, Le contrat est proposé par un courtier local.
Il est signé à l'en-tête d'un assureur Français de métropole.

Question :
L'action en justice doit-elle être menée solidairement contre le courtier et l'entité indiquée sur le contrat (c'est ce que je croyais savoir de notre loi Française) ?
Ou bien est-il normal que le courtier se "lave les mains" et que l'entité se déclare elle-même courtier et fasse intervenir une multitude de sociétés internationales de réassureurs, de correspondants, de sociétés de gestions de sinistres... elles-mêmes pouvant constituer chaque fois avocats ?

Merci si vous pouvez m'aidez ou me diriger

Bien cordialement

Arnaud Temporel

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés